



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 15 décembre 2016

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 1.2.6, 1.2.7, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10 (reporté), 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.16, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 6.3, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h50.

Etaient présents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Arguel** : M. André AVIS **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : M. Alain PARIS **Besançon** : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (jusqu'au 2.1), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN (à partir du 7.2), M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 1.1.7), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON (à partir du 1.1.7), Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 3.14), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL (jusqu'au 6.1), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Braillans** : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 7.3) **Busy** : M. Philippe SIMONIN (suppléant de M. Alain FELICE) **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine** : M. Jacky LOUISON **Chemaudin** : M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT (à partir du 1.1.3) **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY (à partir du 1.1.7) **Franois** : Mme Françoise GILLET (suppléante de M. Claude PREIONI) **Gennes** : Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT (à partir du 1.1.7) **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT (à partir du 1.1.3) **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 3.15) **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Novillars** : Mme Aurore HERNANDEZ (suppléante de M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 6.1)) **Osselle-Routelle** : M. Daniel CUCHE **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Talleray** : M. Jean-Yves PRALON **Thise** : M. Alain LORIGUET **Thoraize** : M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire** : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD **Vaux-les-Prés** : M. Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.7)

Etaient absents : **Besançon** : M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Solange JOLY, M. Thierry MORTON, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, Mme Christine WERTHE **Beure** : M. Philippe CHANEY **Champoux** : M. Philippe COURTOT **La Vèze** : Mme Catherine CUINET **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Marchaux** : M. Patrick CORNE **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Noironte** : M. Bernard MADOUX **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Saône** : M. Yoran DELARUE **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Osselle-Routelle** : M. Laurent LOLLLOT

Secrétaire de séance : Mme Sylvie WANLIN

Procurations de vote :

Mandants : E. ALAUZET (à partir du 2.2), D. DARD, C. DEVESA, M. EL YASSA, O. FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'au 1.1.6), S. JOLY, JS. LEUBA (jusqu'au 3.13), T. MORTON, Y. POUJET, C. WERTHE (à partir du 7.2), M. DONEY (jusqu'au 1.1.6), P. CONTOZ (à partir du 3.16), P. DUCHEZEAU, JM. BOUSSET, Y. DELARUE, J. BAVEREL (jusqu'au 1.1.6)

Mandataires : F. PRESSE (à partir du 2.2), S. WANLIN, C. THIEBAUT, A. GHEZALI, L. CROIZIER (jusqu'au 1.1.6), E. MAILLOT, D. POISSENOT (jusqu'au 3.13), C. MICHEL, N. BODIN, ML. DALPHIN (à partir du 7.2), C. BARTHELET (jusqu'au 1.1.6), D. HUOT (à partir du 3.16), C. LIME, G. BAULIEU, J. KRIEGER, JP. MICHAUD

Délibération n°2016/003458

Rapport n°1.1.1 - Budget primitif du budget annexe de la gestion des déchets 2017

Budget primitif du budget annexe de la gestion des déchets 2017

Rapporteurs : Gabriel BAULIEU & François LOPEZ, Vice-Présidents

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Résumé :

Dans le cadre de la loi NOTRe, l'année 2017 verra le Grand Besançon s'élargir à 15 communes supplémentaires. Le fait marquant en 2017 réside dans l'augmentation du coût de l'incinération en raison d'un arrêt technique prévu sur l'ancien four de 1976 à l'usine d'incinération et de sa conséquence sur la variation de la redevance.

Le montant moyen de Redevance à percevoir sur les ménages s'établira à 73,8 € HT par habitant soit un montant en hausse de 2,5 % en moyenne en comparaison de 2016.

Il est rappelé que dans le cadre de l'application de la loi NOTRe, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon intégrera à compter du 1^{er} janvier 2017, 15 nouvelles communes pour un total de 13 387 habitants correspondant à un accroissement de 7,5 %. L'ensemble des données financières et techniques du présent rapport prennent en compte cet accroissement.

Ce projet de budget 2017 est établi selon les hypothèses d'évolution les plus probables en matière de production de déchets ainsi que sur l'hypothèse d'un maintien en activité du four 3 sur la période 2017-2020.

Pour mémoire le budget annexe Déchets étant assujéti à la TVA, l'ensemble des chiffres figurant dans ce rapport sont présentés en euros hors taxe.

I. Préambule

Description du contexte de mise en place de la loi NOTRe : intégration de 15 communes au 1^{er} janvier 2017

Les 15 communes « intégrantes » sont actuellement financées par une redevance incitative basée sur une part variable dépendante de la levée (présentation du bac pour déchets résiduels).

S'agissant de la collecte des résiduels et des recyclables

La Communauté de Communes de la Dame Blanche Bussière bénéficie d'un marché de collecte des déchets résiduels et recyclables confié à la société Suez Environnement sur 12 communes (dont 9 intégreront le Grand Besançon). Une échéance est prévue le 31 décembre 2017 avec une reconduction possible pour 1 an (portant l'échéance au 31 décembre 2018).

La Communauté de Communes du Val Saint-Vitois bénéficie d'un marché de collecte des déchets résiduels et recyclables confié à la société Nicolin sur 16 communes (dont 6 intégreront le Grand Besançon) dont l'échéance est prévue le 31 décembre 2018.

Le Grand Besançon dispose de son côté d'un marché de collecte des déchets résiduels et recyclables confié à la société Véolia. Une échéance est prévue au 30 juin 2018 avec possibilité de reconduction pour 2 ans (étant précisé que cette durée de reconduction peut être écourtée avec l'accord du prestataire).

S'agissant de la collecte du verre

Les Communautés de Communes de la Dame Blanche Bussières et du Val Saint-Vitois disposent chacune d'un marché de collecte confié à la société Solover dont l'échéance est prévue au 31 décembre 2017.

Le Grand Besançon collecte le verre en régie sur son territoire actuel.

Organisation projetée

Au 1^{er} janvier 2017, la compétence gestion des déchets des 15 communes sera exercée par le Grand Besançon sans modification du niveau de service et des modalités de facturation de la redevance pour l'utilisateur.

Au regard des échéances des différents marchés, de la volonté d'optimiser les coûts de collecte (vers une prestation unique) et de ne pas modifier le service à l'utilisateur à plusieurs reprises, il est projeté une harmonisation des niveaux de service et des systèmes tarifaires au 1^{er} janvier 2019.

Cette date correspond effectivement à l'échéance du marché de collecte des communes du Val Saint-Vitois, du marché de collecte des communes de la Dame Blanche Bussièrès dans le cadre d'une reconduction d'un an et du marché de collecte des communes périphériques actuelles du Grand Besançon sur la base d'une reconduction négociée de 6 mois.

Ainsi, le niveau de service sur les 9 communes intégrantes de la Communauté de Communes de la Dame Blanche Bussièrès sera maintenu à l'identique. A noter, qu'il s'agit d'une collecte des ordures ménagères résiduelles tous les 15 jours (C 0.5). Le niveau de service proposé sur les communes intégrantes de la Communauté de Communes du Val Saint-Vitois demeure inchangé.

Concernant la prestation de collecte du verre des 15 communes, elle sera réalisée par la régie communautaire à l'issue des deux contrats actuels fin 2017.

II. Poursuite des projets DGD

1^{er} projet : traitement des points accidentogènes

La sécurité des agents de collecte et les conditions de réalisation de leur mission sont une priorité du mandat. De plus, il convient de se mettre en conformité avec la réglementation R437, qui prévoit notamment la suppression des marches arrière. Ainsi, durant l'année 2015, tous les points accidentogènes sur le territoire du Grand Besançon ont été répertoriés ; ils sont au nombre de 350.

Il s'est agi en 2016, en concertation avec les maires, de définir la méthode et le planning de résorption des points accidentogènes et en amont de sensibiliser à ce sujet, afin que toutes les opérations nouvelles d'aménagement prennent en compte la collecte des déchets. Lors de la conférence des maires de juin 2016, la démarche a été validée. Elle sera mise en œuvre à l'automne 2016 et se poursuivra en 2017.

2^{ème} projet : amélioration du mode de gestion des déchets en habitat collectif

Ce premier projet est né du constat d'une appropriation moindre de la redevance incitative en habitat collectif.

De 2012 à 2015, une équipe composée de 4 agents cofinancés dans le cadre du programme LIFE+ a suivi plus de 200 sites d'habitat collectif en lien avec les bailleurs sociaux : sensibilisation des habitants, dotation de bacs. Pour une majorité des sites suivis, il a été constaté une baisse des déchets résiduels de 5 à 10 %, une hausse du tri de 5 à 10 % et une facture maîtrisée.

Durant l'année 2015, le dispositif d'accompagnement en habitat collectif a été poursuivi, mais une réflexion a été lancée sur le devenir du dispositif en lien avec les bailleurs sociaux et les élus communautaires en charge de la politique de la Ville et de l'habitat collectif.

De cette réflexion, trois orientations majeures se sont dégagées :

- le maintien de l'objectif de diminution des déchets résiduels et la hausse des déchets recyclables avec maîtrise de la facture. L'efficacité des actions de sensibilisation auprès des habitants sera recherchée dès les projets d'aménagement ou de réhabilitation en veillant à la prise en compte des conditions de stockage et de collecte des déchets permettant d'atteindre cet objectif. Ainsi, au-delà des actions de sensibilisation, une relation étroite sera établie avec les bailleurs sociaux et les acteurs publics du logement.

- Le cadre de vie et la sécurité seront également des nouveaux objectifs de la gestion des déchets en habitat collectif : diminution du temps d'occupation des bacs sur le domaine public (service complémentaire proposé aux bailleurs sociaux avec seulement la sortie de bac, travail de coordination sur les horaires de passage de la benne, expérimentation de nouveaux outils de collecte tels que les points d'apport volontaire.
- Des interventions en habitat collectif privé et social.

3^{ème} projet : étude sur les outils de collecte sélective en centre-ville

En centre – ville de Besançon, la collecte des déchets recyclables est organisée en points d'apport volontaire. Il a été demandé à la Direction Gestion des Déchets d'améliorer le dispositif existant d'une part et d'étudier des scénarios de collecte à moyen terme.

En 2016, des actions ont été menées, à savoir changement des avaloirs des points d'apport volontaire enterrés, nettoyage hebdomadaire, tri des dépôts sauvages 4 jours par semaine.

Trois scénarios de collecte ont été étudiés pour le secteur du centre-ville en prenant en considération plusieurs objectifs : amélioration du cadre de vie, performances de collecte et coût pour l'utilisateur.

4^{ème} projet : les modalités d'organisation de la collecte en janvier 2019

Une réflexion est en cours sur le sujet ; il sera proposé prochainement des axes de travail pour permettre une optimisation de la collecte.

III. Enjeux financiers pour la période 2017/2021

A/ Section d'investissement

I. Les dépenses 3 275 K€ pour 2017 (contre 1 603 K€ en 2016)

a/ Les acquisitions de bacs roulants : 250 K€ montant identique à 2016

L'enveloppe nécessaire à l'acquisition de conteneurs est prévue à hauteur de 250 K€ pour 2017. Ces crédits permettront :

- le renouvellement normal du parc sur l'ensemble du Grand Besançon,
- la fourniture de pièces détachées,
- les demandes d'ajustement de volume des bacs par les usagers.

b/ Les acquisitions de points d'apport volontaire : 300 K€ pour 2017 (contre 200 K€ en 2016)

Cette dotation va permettre de financer :

- le renouvellement ordinaire du parc de PAV,
- le programme d'amélioration des dispositifs de collectes sélectives notamment en centre-ville. Il est à noter que ce projet est susceptible d'être soutenu par les Eco-organismes.

c/ L'acquisition de matériel roulant : 2 150 K€ pour 2017 (contre 600 K€ en 2016)

La rubrique véhicules est prévue à hauteur de 2 150 K€ pour 2017. Cette enveloppe va permettre :

- de lancer la procédure d'acquisition de 3 bennes à ordures ménagères dotées de leur système complet de pesée dans le cadre du programme ordinaire de renouvellement ainsi que l'acquisition de 6 bennes équipées qui seront mises à disposition du prestataire dans le cadre du futur marché de collecte
- le renouvellement des véhicules légers et des petits utilitaires ainsi que les éventuelles grosses réparations.

d/ L'acquisition de matériel informatique : 240 K€ pour 2017 (contre 220 K€ en 2016)

Cette enveloppe intègre notamment pour 2017 :

- le programme d'acquisition et d'installation de 9 équipements informatiques embarqués sur les BOM livrées, nécessaires notamment à la récupération des informations de pesée en vue de leur facturation (225 K€). Ce programme d'acquisition et d'installation se poursuivra jusqu'en 2021 et portera à terme sur 21 BOM
- le renouvellement ordinaire du matériel informatique de la direction (15 K€).

e/ Constructions : 200 K€ pour 2016

Il s'agit des crédits nécessaires à la construction d'une structure intégrée à l'aire de lavage située au centre technique municipal qui abritera le projet de future cellule BOM ainsi que l'atelier dédié à l'entretien du parc de conteneurs.

f/ Le remboursement de la dette en capital : 15 K€ pour 2017 (montant identique à 2016)

Pour mémoire, la dette actuelle du budget annexe Déchets est constituée d'un emprunt qui arrivera à échéance fin 2017.

2. Les recettes : 3 275 K€ en 2017 (contre 1 603 K€ en 2016)

a/ Les amortissements : 942 K€ pour 2017 (contre 888 K€ en 2016)

Les gros investissements à réaliser dans le cadre du programme d'investissement et de renouvellement du matériel généreront une hausse de cette dotation à partir de 2018 (960 K€) qui devrait se stabiliser à environ 1 200 K€ sur la période 2019-2021.

b/ Le recours à l'emprunt : 2 331 K€ pour 2016

Ce projet de budget 2017 fait apparaître un recours à l'emprunt d'un montant de 2 331 K€. Cette enveloppe permet en théorie le financement du programme d'investissement 2017 d'acquisition de BOM ainsi que de la construction d'une structure abritant la future cellule pré-collecte. Il est à noter toutefois que ces crédits ne seront mobilisés qu'en cas de besoin effectif. En effet, au regard de la situation financière et de l'affectation des excédents à l'occasion du vote du compte administratif 2016, tout ou partie de ces crédits pourront être annulés.

B/ Section de fonctionnement

I. Les dépenses : 21 339 K€ pour 2017 (contre 19 301 K€ en 2016)

a/ Les dépenses liées aux prestations de traitement des déchets facturées par le SYBERT

Sur la base des éléments présentés en introduction, les prévisions relatives à cette rubrique ont été basées sur les hypothèses d'évolution les plus probables à ce jour.

Ainsi, le montant du poste traitement des déchets s'établirait à 11 891 K€ pour 2017 soit en hausse de 14,9 % en comparaison de 2016 qui s'élevait à 10 353 K€.

Ce montant intègre la réduction du nombre des adhérents du SYBERT et donc à la perte de vingt communes, qui représentent environ 3,5 % des habitants.

Pour le Grand Besançon l'intégration des communes dans le cadre de la loi NOTRe a généré une hausse de la population de 7,5 %.

Prestations de tri des déchets recyclables et prestations annexes

(2 041 K€ pour 2017 contre 1 965 K€ en 2016, soit + 3,9 %)

Il est rappelé que le tarif à la tonne triée appelé par le SYBERT prend en compte l'ensemble des coûts d'exploitation, déduction faite des recettes relatives à la reprise de certains papiers, journaux et magazines.

Les crédits prévus pour ces prestations prennent également en compte la progression du tonnage de déchets recyclables la plus probable à ce jour compte tenu de l'évolution de la consigne de tri des plastiques.

Ce poste tient également compte des prestations annexes suivantes :

- le transport des refus de tri à l'UIOM : 16 K€,
- la prestation de reprise du verre au centre de massification : 30 K€,
- la mise en balles des cartons : 10 K€.

Les hypothèses d'évolution de la prestation de tri pour 2017 sont reprises dans le tableau suivant :

Année	Tonnage prévu	PU	Prévision budgétaire
Estimation pour 2016	12 000	154,00 €/t	1 848 K€
2017	12 700	156,30 €/t	1 985 K€

Valorisation des OM résiduelles
(4 027 K€ pour 2017 contre 3 157 K€ en 2016, soit + 27,5 %)

Les prévisions 2017 sont établies sur l'hypothèse d'un maintien des fours dans la configuration actuelle et ne prennent donc pas en compte un éventuel arrêt prématuré et définitif du four 3 de 1976. Cette prévision intègre le coût lié à l'arrêt du four de 1976 dans le cadre de la visite décennale de la chaudière pour une durée de 8 semaines.

Les hypothèses d'évolution pour 2017 sont reprises dans le tableau suivant étant précisé que les prix de la tonne de déchets incinérés présentés sont en outre grevés de la TGAP estimée à hauteur de 4,13 €/t.

Année	Tonnage prévu	PU	Prévision budgétaire
estimation pour 2016	30 300	102,50 €/t + 4,13 €/t	3 231 K€
2017	31 800	122,50 €/t + 4,13 €/t	4 027 K€

Déchetteries, frais de fonctionnement SYBERT, prévention, valorisation organique et contribution pour travaux éventuels sur UIOM
(5 823 K€ pour 2017 contre 5 230 K€ en 2016, soit + 11,3 %)

Afin de maintenir les budgets administration, prévention et compostage dont l'activité intrinsèque ne sera pas modifiée par le départ d'une partie de la population, une hausse d'environ 3,5 % des contributions est nécessaire.

Concernant le poste déchetteries, la perte des contributions due à la sortie du SYBERT de communes sera compensée par le départ des déchetteries de Bouclans et Roulans.

Année	Déchetteries (€/hab.)	Prévention (€/hab.)	Administration (€/hab.)	Valorisation organique (€/hab.)	Contribution travaux UIOM(*)	Total (€/hab.)	Prévision budgétaire
Rappel tarifs réels 2016	22,51	1,09	2,74	1,50	1,65	29,49	5 230 K€
2017	22,51	1,13	2,83	1,55	2,30	30,32	5 823 K€

Population prise en compte pour 2016 : 177 354 habitants

Population prise en compte pour 2017 : 192 042 habitants

(*) Débat en cours sur le devenir de l'incinération

b/ Les prestations de collecte des déchets

Collecte des déchets résiduels et recyclables
(1 915 K€ pour 2017 contre 1 490 K€ en 2016)

A compter du 1^{er} janvier 2017, 3 prestataires de collecte interviendront sur le nouveau territoire du Grand Besançon : les sociétés VEOLIA sur le secteur actuel du Grand Besançon, SUEZ sur le secteur actuel de la communauté de communes de Dame Blanche Bussière et NICOLLIN sur le secteur actuel de la communauté de commune du Val Saint-Vitois.

Collecte du carton

(90 K€ pour 2017, identique à 2016)

Le marché avec la société SITA est entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014. Il est établi sur la base d'un prix estimé en 2017 à 202,30 € par tonne de carton collectée, soit un tarif actualisé à +1%. Le tonnage annuel est estimé à moins de 400 tonnes.

c/ Les dépenses de personnel

Globalement, le poste charges de personnel est estimé à 4 920 K€ en 2017 contre 4 880 K€ en 2016 soit un montant en légère hausse de 0,8 %.

Les crédits prévus pour 2017 tiennent compte des conséquences liées à l'ensemble des mouvements de personnel (retraite, embauches, mutations...) intervenus et à intervenir d'ici à la fin de l'année 2017, les mesures catégorielles ainsi que le Glissement Vieillesse Technicité.

Cette dotation intègre notamment :

- le GVT et les mesure d'intégration de points d'indice : + 47 K€
- harmonisation des régimes indemnitaires : + 30 K€
- hausse cotisation patronale de retraite : + 30 K€
- revalorisation des traitements : + 20 K€
- la mise en place d'un central téléphonique commun SYBERT/DGD (25 K€ déjà prévu en 2016) : 0 K€
- l'intégration de 2 agents dans le cadre de l'extension de périmètre du Grand Besançon : +70 K€

Les efforts d'optimisation au cours de ces dernières années permettent de contenir la hausse de ce poste.

d/ Les fournitures de régie : 472 K€ pour 2017 (contre 487 K€ en 2016, soit -3 %)

Il s'agit de la fourniture de carburant, de pièces mécaniques et de magasin nécessaires au fonctionnement de la régie. Le maintien à un prix bas des carburants permet de compenser l'évolution attendue du poste pièces mécaniques en raison de la hausse sensible des coûts de maintenance liée notamment à la fragilité de certains composants permettant l'identification des bacs ainsi que de la fin de la période de garantie de 2 véhicules poids lourds dédiés à la collecte du verre.

e/ Les autres prestations : 113 K€ pour 2017 (contre 103 K€ en 2016)

Il s'agit principalement des prestations de nettoyage des points d'apport volontaire (PAV), du recours à du personnel de collecte intérimaire ainsi qu'à la prestation de suivi de la flotte de véhicules. En 2017 figurent également les crédits nécessaires à la maintenance des 2 logiciels de facturation de la redevance provenant des communes intégrées pour 10 K€.

2. Les recettes : 19 177 K€ pour 2017 (contre 18 801 K€ en 2016, soit en hausse de 2,0 %)

a/ Subventions : 3 140 K€ pour 2017 (contre 2 910 K€ en 2016)

Les subventions attendues concernent notamment :

- le soutien à la valorisation des déchets recyclables émanant d'Eco-Emballages. Il est rappelé qu'à compter de l'année 2016, il appartient au SYBERT, dans le cadre du contrat unique regroupant ses adhérents, d'encaisser cette subvention auprès d'Eco-Emballages et de la reverser à ses adhérents. Le montant globalement attendu au titre de l'exercice budgétaire 2017 est évalué à 2 600 K€. Ce montant prend en compte le tonnage estimé de déchets qui sera recyclé en 2016, le nouveau soutien lié à l'extension du tri des nouvelles résines plastiques mais aussi le nouveau rythme de versement des acomptes trimestriels par le SYBERT,
- le soutien à la valorisation matière des imprimés non sollicités (publicités). L'aide attendue pour 2017 s'élève à 180 K€,
- A ce poste figure également depuis 2016 et jusqu'en 2018, le soutien versé par l'ADEME dans le cadre de l'opération « changement de comportement » en direction de l'habitat collectif. La somme escomptée au titre de 2017 est estimée à 91 K€.

b/ Ventes matières : 769 K€ pour 2017 (contre 660 K€ en 2016, soit + 16,5 %)

Cette prévision tient compte du nouveau périmètre géographique, de la hausse sensible du tonnage de déchets recyclables en raison de l'extension de la consigne de tri des plastiques et de cours de reprise des matières globalement identiques en comparaison de l'an passé.

c/ La REOM

En 2017 le Grand Besançon intégrera 15 nouvelles communes émanant de 2 EPCI, Val Saint-Vitois et Dame Blanche Bussière. Pour mémoire, les usagers de ces communes, qui bénéficieront d'un niveau de service inchangé jusqu'à fin 2018, seront facturés sur la base d'une redevance incitative basée sur la levée.

La redevance incitative sur le secteur historique du Grand Besançon est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2012. Pour mémoire, cette redevance incitative est composée de 2 parties :

- une part fixe ou abonnement dont l'assiette est composée du nombre par volume des bacs pour déchets résiduels en place chez les usagers,
- une part variable, elle-même composée :
 - d'une partie levée, dont l'assiette correspond au nombre de présentation à la collecte des bacs pour déchets résiduels,
 - d'une partie pesée, dont l'assiette est constituée des poids de déchets résiduels présentés à la collecte.

Il est rappelé que ces assiettes ne varient pas seulement en fonction d'éléments démographiques à caractère dynamique, mais surtout en fonction du comportement des usagers quant à leur gestion des déchets.

Conformément aux objectifs et aux prévisions, ces assiettes ont diminué de façon significative depuis la mise en place de la RI. Cette érosion des bases, en atténuation sensible depuis quelques mois, retrouve une certaine vigueur depuis le 2^{ème} semestre 2016 en raison de l'extension de la consigne de tri des plastiques.

Pour 2017, la prévision de la recette globale en masse de la RI (ménages et non ménages) devrait évoluer de +2,5 % en comparaison de l'an passé.

Ainsi, sur la base de la dernière population INSEE connue (192 042 habitants), le montant moyen de RI à percevoir sur les ménages s'établira à **73.8 € HT par habitant en 2017** (contre 72,00 € en 2016), soit un montant moyen en hausse de 2,5 %.

Les recettes prévisionnelles d'encaissement de la redevance pour 2017 s'élèvent ainsi à :

- 14 175 K€ pour la redevance des ménages,
- 3 049 K€ pour la redevance des non-ménages (professionnels, administrations...)

BUDGET ANNEXE DECHETS						
		Fonctionnement		Investissement		
		Chapitre	BP 2017	Chapitre		BP 2017
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	15 350 000,00	opérations réelles	16 Remboursement de capital	15 500,00
		012 Charges de personnel	4 920 000,00		20 Immobilisations incorporelles	10 000,00
		65 Autres charges de gestion courante	77 500,00		21 Immobilisations corporelles	2 946 800,00
		66 Charges financières	1 500,00		23 Immobilisations en cours	200 000,00
		67 Charges exceptionnelles	41 500,00		020 Dépenses imprévues	5 000,00
		022 Dépenses imprévues	5 000,00			
		Total opérations réelles	20 395 500,00		Total opérations réelles	3 177 300,00
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	941 900,00	opérations d'ordre	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	97 900,00
		023 Virement à la section d'investissement	2 000,00			
		Total opérations d'ordre	943 900,00		Total opérations d'ordre	97 900,00
TOTAL		21 339 400,00	TOTAL		3 275 200,00	
Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	17 995 000,00	opérations réelles	13 Subventions d'investissement reçues	0,00
		74 Dotations, subvention et participations	3 140 000,00		16 Recours à l'emprunt	2 331 300,00
		75 Produits de gestion courante	30 000,00			
		77 Produits exceptionnels	51 500,00			
		013 Atténuations de charges	25 000,00			
		Total opérations réelles	21 241 500,00		Total opérations réelles	2 331 300,00
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	97 900,00	opérations d'ordre	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	941 900,00
					021 Virement de la section de fonctionnement	2 000,00
		Total opérations d'ordre	97 900,00		Total opérations d'ordre	943 900,00
	TOTAL		21 339 400,00	TOTAL		3 275 200,00

A la majorité, 2 contre et 12 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le budget annexe déchets 2017.

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 76

Contre : 2

Abstentions : 12

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 22 DEC. 2016



Contrôle de légalité